Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3224

objet: Marchés communautaires attribués à M. Reinhard Katz - Avenant collectif de transfert au bénéfice de la SARL Reinhard Katz

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par courrier en date du 14 mars 2005, monsieur Reinhard Katz indiquait cesser ses activités d'études et de projets pour l'espace urbain, le paysage et l'architecture en exercice libéral. Il précisait que ces activités étaient reprises par la SARL Reinhard Katz à compter du 1er janvier 2005.

Le siège social de cette SARL est situé 3, rue Pizay 69001 Lyon.

Des marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- marché suivi par la direction de la voirie :
 - . n° 04 1061 G: Lyon 9° aménagement de la rue Sergent Berthet;
- marchés suivis par la délégation générale au développement urbain service espaces publics :
 - . n° 04 0823 Y : Fontaines sur Saône aménagement place Carnot maîtrise d'œuvre,
 - . n° 2003103 : Charly aménagement place de la Mairie maîtrise d'œuvre.

Au vu des documents fournis, il convient d'établir un avenant pour prendre en compte ce transfert. Cet avenant ne changerait en rien les clauses des marchés sus-visés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

DECIDE

- 1° Accepte ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la SARL Reinhard Katz.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer et à le rendre définitif.

Cet avenant prendra effet dès sa date de notification à l'entreprise.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,